



OFFICIAL
HANDBOOK

Rules and Regulations



2016

3rd Edition

OFFICIAL HANDBOOK Rules and Regulations 2016

REGLEMENTS DE L'EETA

Le livre " Règlements de l'EETA" est la propriété privée de la 1st European EXTREME TRAIL Association e.V.
Toute utilisation commerciale ou copie est strictement interdite sans accords écrits de la 1st European
EXTREME TRAIL Association e.V.

1^{ère} Edition: 2014

2^e Edition: 2015

3^e Edition: 2016



Pour plus d'informations contactez:

Bureau d'affaire:

1st European EXTREME TRAIL Association e.V. (EETA)

Am Brunnberg 9

91257 Pegnitz

Deutschland

info@eeta.eu

www.EETA.eu

www.european-extreme-trail-association.eu



Conseil d'administration :

Président :

Natalie Jott - Kulmstr.15 - 95478 Kemnath – Deutschland

Vice-Président :

Katja Brendel - Hammerberg 1 - 91275 Auerbach- OT Hammerberg -Deutschland

Trésorier :

Alexander Lippert - Hammerberg 1 - 91275 Auerbach-OT Hammerberg -Deutschland

Secrétaire :

Timo Haberberger -Josef-Otto-Kolb-Str.12 - 91275 Auerbach - Deutschland

Commissaire aux comptes :

Kerstin Rupprecht – Püttlach – 91278 Pottenstein – Deutschland

Conseil consultatif :

Nicola Rahn – Dörpstraat - 124848 Boklund - Deutschland

Wiebke Krause - 14 B route de Iobsann - 67250 Merkwiller-Pechelbronn, - Frankreich

Responsable protection animale :

Dr. Agnes Bora – Bismarckstr.4 – 95444 Bayreuth - Deutschland

.....

Registre

VR 200561 Amtsgericht Bayreuth - Registergericht -

.....

Coordonnées bancaires

EETA e.V.

IBAN: DE69760693690000000604

BIC: GENODEF1AUO

.....



SOMMAIRE

- A : Prologue
- B : Définitions
- C : Règles générales
- D : Règles spécifiques aux cavaliers
- E : Règles spécifiques aux chevaux
- F : Codes de conduite et lignes directrices
- G : Catégories d'épreuves selon l'EETA e.V
- H : Conditions de départ
- I : Critères de notations & dotations des points aux compétitions
- J : Adhésions
 - 1. Zones de validités
 - 2. But
 - 3. Contributions
- K : Accréditations
- L : RDV et lieux des compétitions EETA
- M : Obstacles
 - 1. Nécessaires
 - 2. Admis
 - 3. Non-admis
- N : Juges et secrétaires
- O : Rider's Meeting
- P : Bureaux d'enregistrements
- Q : Documents & résultats
- R : Contestations – jugements - procédures judiciaires de l'associations
- S : Parcours
- T : Clause
- U : Documents et inscriptions
 - 1. Demande d'adhésion à l'EETA e.V
 - 2. Frais d'adhésion des membres
 - 3. Feuille de score des juges



A. PROLOGUE

La 1st european EXTREME TRAIL Association e.V, dit EETA, est une association commune (à but non lucratif) pour le développement de la discipline Extreme Trail à échelle européenne. La préoccupation de l'EETA est de définir une qualité standard et unitaire dans la discipline, mais aussi de la développer et de l'améliorer.

B. DEFINITIONS

Extreme Trail

L'Extreme Trail est un parcours avec des obstacles naturels ou des imitations. Des obstacles pour lesquels il serait nécessaire de sauter ne sont pas admis. Le centre d'intérêt est basé sur la manière selon laquelle le cheval se comporte sur le parcours avec des mouvements exacts et précis. (source: western horse)
La base structurelle de l'Extreme trail à une double nature: design du parcours et manières d'entraînements. L'Extreme trail se base sur l'échange d'un travail à plats sur un terrain exploité et varié. Les variétés d'un Extreme trail se présentent sous différentes formes: Troncs d'arbres , rocher, marches raides en bois et/ou pierres, mais aussi vallées sur des reproduction de montagnes, des ponts suspendus, de balance beam (une poutre surélevée de 50cm de large et 9m de long), de balancelle ou de toit.

„Adapting the trail“

L'idée de l'entraînement est de donner aux chevaux la liberté et la possibilité de choisir le chemins de manière à les mener à une auto-réflexion. Traverser l'obstacle de manière sécurisée, calmement, avec un cheval détendu, est le but de cette discipline ouverte à tous les styles d'équitations et à toutes les races. Pour le travail sur l'obstacle, même le travail à la main est essentiel. Ici les chevaux sont emmenés par l'extérieur dans l'obstacle à l'aide d'une longue longe. De cette manière les chevaux ne se retrouvent pas déranger par l'homme et peuvent utiliser leurs sens et réflexes naturels en tant qu'animal grégaire. L'auto-réflexion travaille l'obéissance et la confiance à l'homme en tant que leader. De plus, les chevaux apprennent à faire attention à l'obstacle. Pour cela le cheval va baissé la tête et commencé par inspecter (sentir, gratter, grignoter) pour ce trouver un chemin. On appelle cela Adapting the trail, se trouver le chemin idéal.



C. REGLES GENERALES

1) l'organisateur doit préparer une description complète. Celle-ci doit être publiée. Dans la descriptions doivent ce trouver:

- le RDV (jour et heure)
- le lieu de la compétition avec l'adresse exacte
- les différentes catégories organisées
- le début des épreuves
- le débuts du rider's meeting (réunion d'information des cavaliers)
- les nom et adresse du juge principale
- éventuellement le nom des juges
- les frais d'inscriptions et tous coûts supplémentaires
- date limite d'engagements et engagements tardifs (dates)
- toute demande spécifique à l'organisateur

2) En rendant le formulaire d'inscription les participants ainsi que les propriétaires des chevaux acceptent les conditions du règlement de l'EETA e.V

3) Les formulaires d'inscriptions incomplets ainsi que les engagements non payés 4 semaines avant le début de la compétition, ne doivent pas obligatoirement être acceptés par l'organisateur. De plus, seul l'organisateur peut décider d'accepter ou non les engagements tardifs.

4) L'organisateur est obligé d'avoir un contrat d'assurance responsabilité civile à jour.

5) L'organisateur peut annuler la compétition sans donner de raisons. En cas d'annulation, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés. Les causes d'annulation sont à éclaircir directement avec l'organisateur.

6) L'organisateur peut supprimer une catégorie s'il y a moins de 3 participants.

7) Chaque organisateur a le droit de définir des conditions spécifiques. Mais celles-ci doivent être expliquées durant le riders meeting.



8) Entre les participants, les spectateurs et les propriétaires de chevaux et l'organisateur il n'y a pas de contrat, c'est à dire que la responsabilité pour vol et accidents de l'humain ou du cheval sont aux propres risques et périls. Chaque participant inscrit, chaque spectateur ou autre personne ayant accès au terrain se soumettent aux règlements de l'EETA et aux instructions de l'organisateur et du comité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, de dommages, de feu ou d'autres événements. Chaque participant monte ou guide à ses propres risques et périls.

9) Tout les chevaux et poneys de toutes races ainsi que les mules et les ânes et tout les styles d'équitations sont admis au départ.

10) Les chevaux doivent traverser l'obstacle habilement, dans de bonnes conditions et détendus. Tout au long, ils doivent garder une impulsion régulière sans perdre leur calme. Les caractéristiques typiques d'une race sont respectées. Les chevaux doivent abordés l'obstacles dans une ligne droite en montrant leur bonne volonté.

11) Dotation des points:

11.1 Chaque obstacle dispose de 9points. En détail: 2 pour l'entrée, 5 pour le passage et 2 pour la sortie

11.2 1 points supplémentaires peut être gagnés (le point challenge) de manière à ce que chaque obstacles soit noté sur 10. Les critères pour ce point sont entre autre: une harmonie complémentaire entre le couple, un rythme lent et régulier en bonne condition, ainsi qu'une exécution minutieuse.

11.3 Plus d'informations sont disponibles sous (I)

D. REGLES SPECIFIQUES AUX CAVALIERS

1) les participants ne doivent pas obligatoirement être membres de l'EETA

Mais les adhérents obtiennent une réduction de 10% des coûts intermédiaires. À l'inscription veuillez donner votre numéro d'adhérent et présenter votre carte d'adhérent le jour de la compétition au bureau d'enregistrement.



2) Le participant doit, avant de participer, rendre un formulaire d'inscription complet. Le formulaire doit spécifier les informations suivantes :

- Nom et adresse du participant ainsi que la date de naissance
- Nom, année de naissance, sexe, propriétaire du cheval
- Numéro de téléphone/ adresse mail
- Indications de(s) épreuve(s)
- Chez les mineurs le consentement des responsables légaux
- Consentements des propriétaires des chevaux si différents du cavalier

3) Le participant est responsable des données indiquées sur le formulaire.

4) En cas de forfait du participant avant l'épreuve, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

5) Chaque participant doit se présenter au plus tard 90mn avant le début au bureau d'enregistrement pour réserver son numéro de participation et pour montrer le passeport de l'équidé

6) Le rider's meeting (reconnaissance du parcours sans cheval) commence 60 mn avant le 1^{er} départ. Obligatoire pour tous les participants, ne pas s'y présenter est sanctionné par une disqualification. Pendant la reconnaissance, le juge explique les obstacles, la trajectoire à prendre et d'éventuelles modifications des règles générales.

7) Les mineurs et les majeurs sont divisés en 2 catégories.

8) Le port de la bombe est obligatoire pour les mineurs et une tenue de sécurité est conseillée.

9) Pour les majeurs, le port d'une tenue de sécurité est tout de même fortement conseillé.

10) Chaque participant est responsable de son matériel et se doit de venir avec un matériel correct et en bon état. Un matériel vétuste ou non adapté peut entraîner une disqualification.



11) Matériel autorisé :

- les cravaches
- les badines et sticks
- une longe de min. 3,5m
- un licol éthologique
- les éperons
- il n y a pas de tenue obligatoire mais la tenue porté doit être correcte

E. REGLES SPECIFIQUES AUX CHEVAUX

1) Une assurance Responsabilité civile est demandée pour chaque cheval. Il doit être indemne de toute maladie contagieuse et doit venir d'une écurie indemne de maladie contagieuse

2) L'âge du cheval est calculé suivant l'année calendaire, c'est-à-dire que son âge est effectif au 1^{er} janvier selon l'année de naissance.

3) Des protections pour les 4 membres sont fortement conseillées.

4) Matériel autorisé:

- Chaussures équines
- toute sortes de protections pour les membres
- bosal, sidepull, licol éthologique, cerceaux et toute autres filets sans morts tant qu'il n'est pas en fil de fer, chaînes ou autres sortes de matériaux douloureux
- toutes sortes de selles
- tout filets respectant les lois contre la maltraitance animale

5) Non-autorisé:

- toutes sortes de rênes complémentaires, martingale, rênes allemandes, rênes fixes, etc...



F. CODES DE CONDUITES ET LIGNES DIRECTRICES

1) La ligne de conduite de l'EETA est une manipulation respectueuse et faire part de fairplay envers notre partenaire le cheval.

2) Un comportement inhumain envers un cheval est strictement interdit sur le terrain de compétition.

3) Comportements interdits avant/pendant/après qui peuvent conduire à la disqualification:

- Utilisation excessive des éperons, battre le cheval ou encore tirer sur les rênes
- Comportements inhumains intentionnel
- Un mauvais comportement ou un manque de respect envers le cheval
- La technique du rollkur ou hyperflexion de l'encolure
- surmener son cheval
- monter ou longer d'une manière douloureuse ou inconfortable pour le cheval

4) Un cheval boiteux sera évidemment disqualifier

5) un refus évident du cheval mènera à un score nul sur l'obstacle. Le juge est libre d'en décider. Si cela arrive, le prochain obstacle est à aborder immédiatement.

Ne sont pas considérer comme refus :

- l'hésitation
- Un court arrêt du cheval
- Le reculer, si il ne dépasse pas 5 pas

6) Si un cavalier décide de ne pas prendre un obstacles il doit en informer le juge, et l'obstacle comptera comme nul.

7) Chaque obstacle doit être dit "libre" par le juge avant que le participant commence. Si il commence avant, l'obstacle sera doté de 0 points



G. CATEGORIES SELON L'EETA E.V

Epreuve à la main

1. Easy hand

- parcours simple
- pour les couples avec peu d'expérience
- parcours similaire au Easy trail
- tout chevaux à partir de 2 ans

2. Medium hand

- parcours moyen
- parcours similaire à la Medium trail
- tout chevaux à partir de 2 ans

3. Solid hand

- parcours difficile, très sophistiqué
- parcours similaire au Solid trail
- tout chevaux à partir de 3 ans

4. Extreme hand

- parcours le plus difficile
- parcours avec des passages au trot et au galop entre (pas dans !) les obstacles
- tout chevaux à partir de 4 ans

Epreuve à cheval

5. Easy trail

- simple, débutant
- tout chevaux à partir de 4 ans

6. Medium trail

- exigence moyenne
- tout chevaux à partir de 4 ans



7. Solid trail

- parcours difficile
- parcours avec des passages au trot et au galop entre (pas dans !) les obstacles
- tout chevaux à partir de 4ans

8. Extreme trail

- parcours monté le plus difficile
- parcours avec des passages au trot et au galop entre (pas dans !) les obstacles
- tout chevaux à partir de 4ans
- seulement pour les cavaliers ayant plus de 16 ans

Epreuves spéciales:

9. Jeunes chevaux (à la main)

- tout chevaux de 2 à 4ans
- parcours simple
- pas de passage exigeant tel que des marches très hautes, pentes raides...

10. Minis (à la main)

- chevaux miniatures, poneys, ânes nains, mules
- jusqu'à 1,20m
- pas d'épreuve montée

11. Junior handling

- épreuves spéciales pour les enfants et adolescents jusqu'au 14 ans
- parcours simple
- peut être monté ou à la main
- tout chevaux à partir de 2 ans à la main et 4 ans monté

12. Package trail (monté)

- un cavalier avec un cheval à la main
- tout chevaux à partir de 4ans

13. Bridless

- sans filet
- monté avec un cerceaux, une longe, un bolo
- tout chevaux à partir de 4ans



H. CONDITIONS DE DEPART

1) Plusieurs participations sont possibles, si les critères ci-dessous sont respectés :

1.1) Chaque cheval peut participer au max. 2 fois avec des cavaliers différents dans chaque épreuve.

1.2) Un cavalier peut participer avec 3 chevaux différents au max. dans la même épreuve.

2) Les chevaux inscrits dans l'épreuve Jeunes chevaux n'ont pas le droit de participer dans les épreuves montées

3) un participant classé 3 fois sur le podium doit passer dans l'épreuve supérieure.

ex: de easy hand à medium hand

4) Pour les participants n'ayant aucune expérience avec l'Extreme trail, il est très fortement conseillé de débiter dans les épreuves Easy.

5) De plus tous les ânes, mules, ... qui font plus de 1.20m peuvent participer à toutes les épreuves à partir de l'épreuve mini.

I. CRITERES DE NOTATIONS & DOTATION DES POINTS EN COMPETITIONS EETA

Le système de dotations de points de l'extreme trail a été mis en place de cette manière pour permettre au public ainsi qu'aux participants de comprendre les décisions des juges. Pour chaque obstacle sont utilisés les mêmes critères. Les juges notent chaque obstacle en 3 parties : entrée/passage/sortie.

Chaque obstacle peut atteindre au maximum un 10 points :

Entrée : 2 points

Passage : 5 points

Sortie : 2 points

Point challenge



Les caractéristiques typiques à une race tel que le port de tête, la vitesse et l'impulsion seront individuellement pris en compte.

1. Entrée dans l'obstacle

Pour atteindre les 2 points au total, le cheval doit :

- entrée droit et au milieu
- être attentif et volontaire dans l'impulsion (régularité)
- prendre 3 secondes, au maximum, pour inspecter l'obstacle avant d'entrée

Déduction d'un ½ point pour:

- une légère hésitation
- manger

Déduction de 1 point pour:

- une entrée qui n'est pas volontaire et droite
- un arrêt de plus de 3 secondes

Déduction de 2 points pour :

- un double refus

2. Passage

Pour atteindre les 5 points au total, le cheval doit traverser l'obstacle :

- volontairement et d'une manière sécurisé
- au milieu et d'une allure régulière
- sans cogner ou dépasser les limites

Déduction d'un ½ point pour :

- un sabot (pas jambe !) qui cogne l'obstacle de manière à ce qu'on l'entende
- manger ou boire dans l'obstacle

Déduction de 1 point pour :

- perte de la régularité

Déduction de 2 points pour :

- un cheval qui trébuche, se cogne, accélère



Déduction de 3 points pour:

- un cheval inattentif qui se bat contre les aides

Déduction de 4 points pour:

- un cheval qui fait toute les fautes ci-dessus

Déduction de 5 points pour:

- une mise en danger du cheval ou du cavalier
- un cheval qui quitte l'obstacle d'un ou plusieurs membres

3. Sortie

Pour atteindre les 2 points au total, le cheval doit :

- sortir à la même vitesse que celle où il est entré
- sortir droit et au milieu de l'obstacle
- être volontaire dans l'impulsion

Déduction de ½ point pour:

- une légère hésitation
- manger

Déduction de 1 point pour:

- un cheval qui accélère

Déduction de 2 point pour:

- un cheval plus rapide qu'à l'entrée
- une sortie ni droite ni au milieu
- un cheval qui saute hors de l'obstacle

4. point challenge

Si un cheval traverse l'obstacle sans perdre l'impulsion, qu'il le traverse dans la totalité au milieu et droit en cherchant son chemin de manière régulière et volontaire jusqu'à la fin, alors les juges peuvent attribué ce point.



Règle complémentaire :

Un refus clair mène à un score nul pour l'obstacle en question. Si le juge décide de l'interruption, il faut immédiatement aller au prochain obstacle. Une hésitation, un court arrêt ou même un reculé jusqu'à 5 pas ne sont pas considérés comme tel.

Si le cavalier se décide de ne pas faire un obstacle il doit en faire part au juge et l'obstacle sera également noté comme nul.

Si un obstacle n'est pas déclaré "libre" par le juge et que le cavalier se lance tout de même, l'obstacle sera déclaré nul.

J.ADHESION A L'EETA

1. Zone de validité

Toutes personnes souhaitant contribuer au développement, à l'entretien et à la surveillance de la discipline d'extreme trail à échelle européenne peut se joindre à l'association.

2. But

Le but et le devoir de l'association est le développement, l'entretien et la surveillance de la discipline à échelle européenne. Elle se donne pour but de prendre en compte les intérêts de ceux qui participent à la discipline. De plus, l'association souhaite rendre la discipline accessible à toutes les races et à tous les styles d'équitation. L'association soutient l'échange culturelle et sportif entre tous les pays européens. De plus, les adhérents ont un engagement exceptionnel envers la protection de la nature et des animaux. L'association soutient un comportement humain qui vise le bien-être des chevaux et elle enseigne les connaissances nécessaires pour cela.

3. Contributions

Les membres doivent payer une cotisation annuelle en avance et doivent signaler immédiatement un changement d'adresse en cas de déménagement.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année lors d'une réunion de comité. La cotisation unique et en cours d'année, et les coûts pour l'utilisation des compétences de l'association sont définis lors de l'assemblée générale et seront publiés par la suite.



K.ACCREDITATION DES INSTALLATIONS

La conformité des différents aménagements se fait par l'intermédiaire du comité. Les demandes de conformité sont à faire au bureau d'affaire. Pour obtenir une conformité, il n'y a pas de coûts supplémentaires. Les aménagements admis sont dotés d'une plaquette métallique sur lequel figure le logo de l'association.

L'utilité de la conformité est de pouvoir prouver la reconnaissance de l'aménagement par le comité. Pour cela il est nécessaire de donner le nom et l'adresse du propriétaire du terrain où se situe l'aménagement et de l'aménagement même.

Le comité s'autorise à vérifier l'aménagement, avant conformité par des professionnels afin de s'assurer de la sécurité.

Attention seul le propriétaire du l'aménagement est responsable de la sécurité de l'aménagement et des obstacles. L'association décline toute responsabilité.

Auront une accréditation, seuls les aménagements qui :

-Utilisent " Des matériaux naturels" (sable, gravier, cailloux, roches, arbres, troncs, branches, etc... mais aussi les obstacles construits avec des poutres, des planches en bois équarries) pour la construction des obstacles.

-N'utilise pas des matériaux plastiques (tapis, caoutchouc, froufrou, barre multicolore, etc ...)

-Remplissent les critères indiqués sous (M)

-Disposent des obstacles step-up et step-down c'est à dire qui prouvent l'idée typique de quitter le plat, que se soit par le biais des collines, des tranchées, etc., naturels ou imités.

-Peuvent assurer la stabilité et la sécurité des obstacles (par exemple pour le pont suspendu et les marches et escaliers il n'est pas seulement autorisé, mais également obligatoire d'utiliser des métaux forts tel que du fer et du béton). Tous les obstacles doivent être nécessairement fixés, que ce soit à cause de la pression, de la résistance face à la traction ou encore pour résister aux influences de l'environnement (eau, glace, rayon UV, etc...). Ces matériaux de stabilisation devront être cachés le plus possible par des matériaux plus naturels.

L. LIEUX ET DATES DES COMPETITIONS

Les RDV pour les compétitions sont disponible sous www.eeta.eu/turniere/termine et seront régulièrement actualisés.



M. OBSTACLES

1) Nécessaire

- a) Pont suspendu (suspension bridge)
- b) Bassin d'eau (Watter obstacle)
- c) Balance beam
- d) Balancelle (teeter-totter)
- e) Switchback
- f) Pont/ passerelle (bridge/ganglank)
- g) Turn-around box
- h) Tous les obstacles caractérisant "quitter le plat"
- i) marches et escaliers (en bois et/ou en pierre)

2) Obstacles admis

Tous les obstacles respectant les critères ci-dessous sont admis :

- a) Respectant les critères sous (K).
- b) ne faisant pas partis des obstacles sous (M3).

3) Obstacles non-admis

- a) Tous les obstacles construits en plastique comme par exemple les bâches, les tapis, les pneus, froufrou, barres multicolores, plots et cônes, nouilles, etc...
- b) Tous obstacles qui nécessitent un saut, puisque la règle de la discipline veut que les obstacles soient grimpés. Les différences de tailles des races sont bien sûr prises en compte.
- c) Tous les obstacles mettant l'humain ou le cheval en danger.
- d) Tous les obstacle qui sont un fardeau excessif pour le mental et le physique du cheval.



N. JUGES ET ASSISTANTS

La liste des formations et les modalités d'examen pour être juge ou assistant est à demander au bureau d'affaire.

O. RIDERS MEETING

La reconnaissance du parcours se fait avec les juges et sans cheval et est obligatoire pour tous les participants. Si un participant ne se présente pas à la reconnaissance, il sera automatiquement disqualifié et ne sera pas remboursé. Le début du riders meeting doit être renseignée sur l'inscription. Mais il est organisé en moyenne 60mn avant le début de la 1ere épreuve

But:

- a) Présentation des juges et assistants.
- b) Présentation des bénévoles travaillant sur le parcours (personnels, photographe, etc...)
- c) Présentation des obstacles et de l'ordre du parcours
- d) Présentation de règles exceptionnelles si il y en a
- e) Réponse aux questions des participants

P. BUREAU D'ENREGISTREMENT

Le personnel du bureau d'enregistrement est responsable du déroulement formel commençant par les engagements et se terminant par la remise des prix et du classement aux juges. Le bureau doit être ouvert au moins 90mn avant le début de la 1ere épreuve de la journée et doit fermer au plus tôt après la dernière épreuve.

Le personnel répond également à toutes les questions concernant d'organisation. Son travail principal est cependant de préparer les engagements, la création des listes de départ, de gérer les listes de résultats, la dotation des prix et d'informer l'organisation de changement de cavaliers, de chevaux et les engagements tardifs.



Les prix pour les changements et engagements tardifs sont au choix pour l'organisateur. L'organisateur peut accepter ou non des engagements tardifs.

Q. DOCUMENTS ET RESULTATS

Les résultats des épreuves sont affichés le plus rapidement possible sur un tableau. Après cela les participants ont le droit de jeter un regard sur leurs notes.

Pour plus d'informations veuillez vous adresser à info@eeta.eu

R. CONTESTATIONS, JUGEMENT-PROCEDURES DE CONTESTATION DE L'ASSOCIATION

Les contestations sont admises si un participant est défavorisé. Si cette contestation ne permet pas d'obtenir une place dotée d'argent, elle ne sera pas prise en compte. La contestation ne peut pas être basée sur une décision prise par les juges qui ont toute liberté d'action lors des épreuves, à moins que celui-ci n'ait profité d'une prise de décision. Les jugements doivent être impartiaux.

Dans les cas suivants, les contestations sont interdites :

- Disqualification du cheval pour cause vétérinaire
- non-respect du règlement

La contestation doit être adressée par écrit à l'organisateur. Elle doit spécifier la demande et la raison de son émission. De plus une somme de 50 euro doit être payée pour les inconvénients causés.

La contestation doit être déposée dans l'heure qui suit la publication des résultats. Au-delà de 1 heure, aucune contestation ne sera plus admise.

Les contestations seront votées par un groupe composé des juges et des organisateurs. La majorité décide du résultat. En cas d'égalité, les organisateurs auront le dernier mot. La décision devra être transmise par écrit.



S. PARCOURS

Les particularités des tournois et des différents parcours sont fixés par les organisateurs et la direction du tournoi.

En raison de la diversité des aménagements, il n'existe pas de parcours type pour les différentes épreuves.

Les critères suivants doivent cependant être remplis :

1) Une épreuve doit comporter au minimum 7 obstacles et au maximum 15.

2) Les critères sous (K) doivent être respectés.

3) Les critères sous (M) doivent être respectés.

4) Au moins 5 des obstacles sous (M1) doivent être dans chaque épreuve.

5) Cas exceptionnel : le pont suspendu (suspension bridge) est obligatoire sauf dans les épreuves de classe Easy.

Ci-dessous, se trouvent quelques exemples de parcours pour les épreuves Easy, Medium, Hard et Extreme.

EASY Exemple 1 (épreuve montée et à la main)

1	Cowboy curtain (rideau)	AV
2	Peak (le pic)	AV ; juste le chemin ; pas l'escalier
3	Little roof (le petit toit)	AV
4	Pond (Etang)	AV ; juste la partie plate, pas la partie profonde
5	Two-Step (duo de marches)	AV
6	Switch back (serpentine)	AV
7	L-shaped logs (L en rondin)	AV
8	Timber range (mikado de tronc)	AV
9	Wooden steps (escalier en tronc)	AV
10	U-shaped logs (U en rondin)	AV
11	Turn around box (box de pivot)	AV ; stop ; 360°
12	Teeter-Totter (balancelle)	AV

AV = en avant



EASY Exemple 2 (épreuve montée et à la main)

1	Knisterbeet (branche)	AV
2	Two-step (duo de marches)	AV
3	Petit mikado	AV
4	Chemin entre les pierres	AV
5	Barrière	AV ; ouvrir ; passer, refermer
6	Planche	AV
7	Turn around box (box de pivot)	AV ; stop ; descendre
8	Tronc d'arbre	L

AV = en avant L = Latéral

MEDIUM Exemple 1 (épreuve montée et à la main)

1	Peak (le pic)	AV ; le chemin
2	Roof (toit)	AR
3	Pond (Etang)	AV
4	Two-Step (duo de marches)	AV ; stop et 360°
5	Switch back (serpentine)	AV
6	Fan (éventail)	AV
7	Trenches et Washout (fossé)	AV
8	Balance beam (poutre large)	AV ; stop et 3 pas AR
9	Timber range (mikado de tronc)	AV
10	Stone bridge (pont en pierre)	AV
11	Turn around box (box de pivot)	AR (montée) ; 180° ; AV (descente)
12	Teeter-Totter (balancelle)	AV

AV = en avant AR = en arrière

MEDIUM Exemple 2 (épreuve montée et à la main)

1	Teeter-Totter (balancelle)	AV
2	Suspension bridge (pont suspendu)	AV
3	Pont haut	AV
4	Escalier	AV
5	Switch back (serpentine)	AV
6	Corner (poutre à angle)	AV
7	Knisterbeet (branche)	AV
8	Timber range (mikado de tronc)	AV
9	Podium	AV ; stop ; 360°

AV = en avant



SOLID Exemple 1 (épreuve montée et à la main)

1	Pond (Etang)	AR
2	Gangplank (planche sur l'eau)	AV
3	Mountain	AV ; escalier de pierre ; 90° ; AV Marche haute ;
4	Two-Step (duo de marches)	AV ; 180° ; AR
5	Suspension bridge (pont suspendu)	AV ; 360° ; AV
7	Canyon	AV ; 180° ; tracé libre
8	Wooden steps (escalier en tronc)	AV
9	Balance beam (poutre large)	AV ; stop ; 5 pas en AR
10	Big wooden step (grandes marches en tronc)	AV
11	Teeter-Totter (balancelle)	AV ; sortie du côté le plus haut
12	Corner (poutre à angle)	AV

AV = avant AR = arrière

SOLID Exemple 2 (épreuve montée et à la main)

1	Podium	AR ; AV
2	Corner (poutre à angle)	AR ; AV
3	Switch back (serpentine)	AV ; AR
4	Trenches et Washout (fossé)	AV ; AR
5	Suspension bridge (pont suspendu)	AV
6	Big Timber Range (grand mikado)	AV
7	Chemin entre les pierres	AV ; changement de main
8	Planche	AR
9	Balance beam (poutre large)	AV
10	Turn around box (box de pivot)	AV ; stop ; 360°
11	Trot	

AV = avant AR = arrière



EXTREME (épreuve montée et à la main)

1	Peak (le pic)	AV ; marches dans l'eau ; 90°
2	Pond (Etang)	AR ; partie profonde
3	Gangplank (planche sur l'eau)	AV
4	Stone steps (marches en pierres)	AV ; 90° ; descendre les marches, AV
5	Two-Step (duo de marches)	AR ; 90° ; descendre du milieu sur le coté
6	Suspension bridge (pont suspendu)	AV ; 360° , AV
7	Canyon	AV ; du point le plus haut au plus bas
8	L-shaped logs (L en rondin)	L
9	Balance beam (poutre large)	AR
10	Trot	
11	Wooden steps (escalier en tronc)	AV ; 180° ; AR
12	Teeter-Totter (balancelle)	AV ; sur la partie balancée 180° ; AR
13	Corner (poutre à angle)	AV
14	Galop	
15	Rock labyrinth (labyrinthe de rochers)	AV

AV = avant AR = arrière L = latéral

T. CLAUSE SALVATRICE

Si l'une des clauses du règlement ne devait pas être efficace, cela ne remet pas en cause l'efficacité des autres points du règlement. Les parties s'engagent à se rencontrer afin de modifier la clause et de trouver une meilleure définition.

U. FORMULAIRES ET FRAIS D'INSCRIPTION

Vous trouverez tous les documents dans les annexes ci-jointes.



FORMULAIRE D'ADHESION A L'EETA e. V.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

CP – Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

FORMULE D'ADHESION ANNUELLE

- Cotisation annuelle Adulte individuel 30,00 €
- Cotisation annuelle Junior* - Etudiant 20,00 €
- Cotisation annuelle Famille 50,00 €
- Cotisation annuelle Exploitant de parcours Extreme Trail 100,00 €
- Droit d'entrée unique (**) Adulte, Famille, Exploitant 15,00 €
- Droit d'entrée unique (**) Junior 10,00 €

* jusqu'au 31/12 de l'année des 18 ans

** à payer une fois à l'inscription à l'EETA



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

La cotisation annuelle est à payer chaque année au 15.01. Si l'adhésion a lieu au 2^e semestre, la 1^{ere} cotisation est à régler par virement sur le compte 1st EETA e.V :
IBAN : DE69760693690000000604 BIC : GENODEF1AUO

Mandat SEPA

J'autorise l'EETA e.V à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'EETA e.V.

Nom, prénom (Titulaire du compte)

BIC

N° de compte IBAN

Lieu, date et signature du titulaire du compte

N° d'identification du créancier : DE78ZZZ00001435135

Référence du mandat (indiquez votre numéro d'adhérent EETA) :

J'accepte que les données ci-dessus soient enregistrées et conservées suivant les lois fédérales, par l'association EETA e.V, qu'elles ne soient utilisées que pour le but de l'association, et qu'elles ne soient ni communiquées, ni échangées.

J'accepte que les images et textes me concernant, moi et mes enfants, soient utilisés sur le site internet de l'association. Images et textes ne seront utilisés qu'à fin de promouvoir l'activité de l'association. Suivant l'art et les textes de lois, chaque personne a un droit de regard sur son image. Aucune image ne peut être publiée sans l'autorisation de la personne. Il en est de même pour les textes concernant une personne individuelle.

L'autorisation peut être retirée par simple demande écrite auprès du Président de l'association.

La résiliation de l'adhésion peut être demandé au 31/12 de l'année en cours, mais doit parvenir par écrit au bureau d'affaire avant le 30 septembre. Au-delà de cette date, l'adhésion sera reconduite pour une année.



TARIF DES COTISATIONS

Valable à partir du 01.01.2014

Cotisation annuelle à partir du 01.01.

(pour une adhésion après le 30.06 la cotisation sera réduite de moitié la première année)

Adulte individuel : 30,00 €

Junior* - Etudiant : 20,00 €

Famille 2 adultes + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants : 50,00 €

Exploitant de parcours Extreme Trail 100,00 €

Droit d'entrée unique

Adulte, Famille, Exploitant 15,00 €

Junior 10,00 €

Divers

Coût de relance : 5,00 €

Frais de rejet bancaire : 15,00 € (frais bancaires inclus)

1st European EXTREME TRAIL Association

www.eeta.eu

info@eeta.eu



